

la Gazette de l' UNECD n°2

Février - Mars 2013

JOURNAL D'INFORMATION DE L'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE

ÉDITO

2013 voit l'arrivée de cette Gazette de l'UNECD dans son format définitif, quatre pages pour faire le tour de l'actualité nationale des études de chirurgie dentaire !

Beaucoup de choses sont sur le feu : le coût de nos études fait parler de lui, une entreprise ouvre une formation privée en dentaire dans le sud de la France, notre statut hospitalier est en cours de rénovation, le régime de la sécurité sociale étudiante interroge, la PACES éveille les esprits...

Nous lancerons dans les prochaines semaines une grande enquête en ligne à destination de l'ensemble des étudiants en chirurgie dentaire. Cette enquête nous permettra de mieux définir nos orientations, pour mieux vous défendre. Elle portera à la fois sur le côté universitaire, hospitalier et personnel de nos études. Vous n'aurez évidemment aucune excuse pour ne pas y répondre.

En attendant, bonne lecture et n'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires !

Les informations détaillées dans ce journal sont volontairement succinctes, afin de faciliter la lecture.

Gauthier DOT, Président de l'UNECD
president@unecd.com

ACTUS : Université Fernando PESSOA

L'UNECD livre depuis plusieurs mois une lutte acharnée pour la fermeture de l'antenne de l'Université Fernando Pessoa (UFP) dispensant des études portugaises payantes de chirurgie dentaire, d'orthophonie et de pharmacie, en France. Ceci dans le Centre Hospitalier de La Garde (commune près de Toulon), dans des locaux mis à disposition pour un loyer plus que ridicule de quelque 2 000 € par mois pour 1 000 mètres carrés...

Pour la modique somme de 57 000 €, achetez votre diplôme de dentiste portugais !

Récemment, un entretien politique organisé par un chirurgien dentiste de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) à l'antenne varoise du Conseil Régional de PACA, a rassemblé Pierre-Yves BRUSTEL (vice-président de l'UNECD), des représentants de syndicats de la profession, un membre de l'Union Régionale des Professions de Santé (URPS), des chirurgiens dentistes de la région, et la vice-présidente de la Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie.

L'assemblée réunie autour des deux élus régionaux Robert ALFONSI et Joël CANAPA, a permis de compiler des arguments afin d'alerter les instances locales et nationales sur cette formation contournant le numerus clausus.

Pour l'UFP, les charges s'accumulent...

Suite à cet entretien, Mme Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, s'est dite « choquée (par) cette université portugaise », et affirme qu' « il n'est pas établi que cette institution privée a la qualité pour délivrer les diplômes en cause au Portugal ou hors de ce pays ».

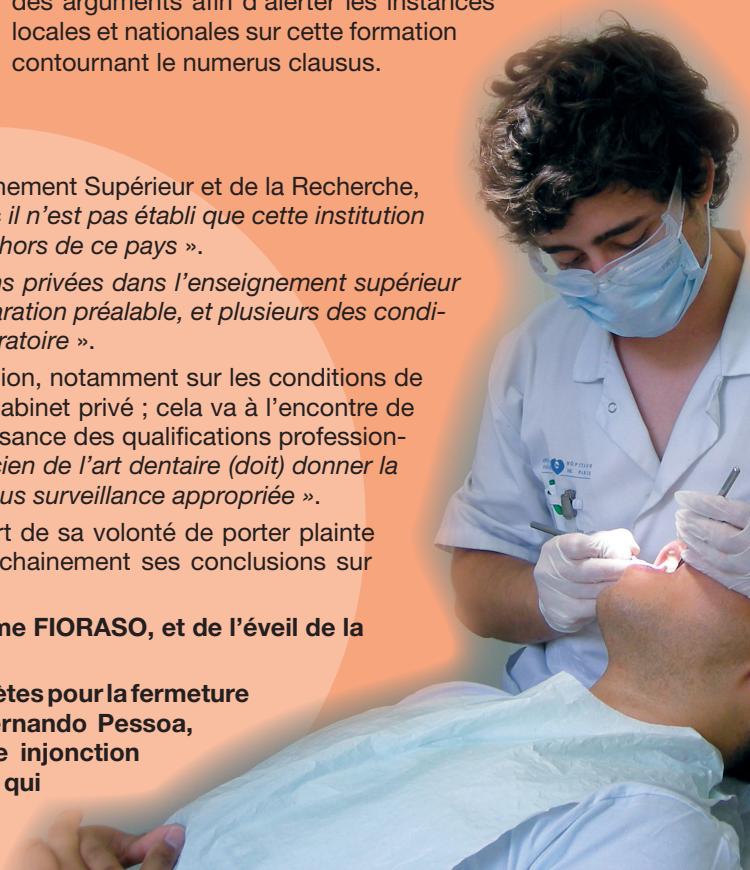
D'autre part, Mme La Ministre précise que « l'ouverture de formations privées dans l'enseignement supérieur est subordonnée à une déclaration préalable (...). Il n'y a aucune déclaration préalable, et plusieurs des conditions ne paraissent pas réunies, notamment celle de disposer de laboratoire ».

Cela rejoint les doutes de l'UNECD quant à la qualité de cette formation, notamment sur les conditions de stages des étudiants qui semblent être de simples observations en cabinet privé ; cela va à l'encontre de la Directive 2005/36/CE du Parlement Européen (relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles) et son article 34 attestant que « la formation de base de praticien de l'art dentaire (doit) donner la garantie que l'intéressé a acquis une expérience clinique adéquate sous surveillance appropriée ».

Enfin, l'Ordre National des chirurgiens dentistes nous a enfin fait part de sa volonté de porter plainte contre l'UFP. Un cabinet d'avocat a été sollicité, et doit rendre prochainement ses conclusions sur « l'intérêt à agir » et une éventuelle plainte de l'Ordre sur ce sujet.

L'UNECD se félicite des réponses ministérielles par la voix de Mme FIORASO, et de l'éveil de la profession sur le sujet.

L'UNECD attend maintenant du Gouvernement des mesures concrètes pour la fermeture définitive pure et simple de l'antenne varoise de l'Université Fernando Pessoa, dont l'avenir est largement compromis, et qui a déjà reçu une injonction de rupture de bail de la part du Centre Hospitalier toulonnais qui l'héberge, étonnamment, à titre (quasiment) gratuit.



ACTUS : Développement PROFESSIONNEL CONTINU

Le Développement Professionnel Continu (ou DPC) concerne toutes les professions médicales (médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, pharmacien) et paramédicales (masseur-kinésithérapeute, infirmier, manipulateur d'électroradiologie, aide-soignant, etc.). Il a été élaboré afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins ; et afin de réunir, dans un concept commun, l'évaluation des pratiques professionnelles ET la formation continue.

Le DPC est une obligation depuis le vote de la loi de réforme de l'Hôpital, et relative aux Patients, à la Santé et aux territoires (HPST), en date du 21 Juillet 2009. Sa mise en place est cependant intervenue plus tardivement, officiellement depuis ce 1^{er} janvier 2013.

Ce dispositif remplace donc le Conseil National de Formation Odontologique Continue (CNFOC), déjà existant depuis 2006, et organisant la formation continue de la profession de chirurgien-dentiste. Cette formation odontologique continue était validée par l'obtention de crédits (800 crédits de formation à obtenir en 5 ans, dont au moins 150 par an) ; et ces crédits s'obtenaient par le suivi de formations, l'obtention de Diplômes Universitaires, l'abonnement à une revue scientifique, l'inscription à un Congrès, etc.

Dorénavant, depuis ce mois de Janvier 2013, la formation continue sera validée par le suivi de programmes, validés par la Haute Autorité de Santé (HAS), correspondant à des formations orientées soit nationalement (thèmes de formations élaborés par des commissions scientifiques propres à chaque profession de santé), soit régionalement (thèmes définis par les Agences Régionales de Santé, ARS). Ces programmes peuvent être spécifiques (d'une profession), collectifs (intéresser plusieurs professions), annuels ou pluriannuels.

L'obligation de DPC est satisfaite dès lors que le chirurgien-dentiste participe, au cours de chaque année civile, à un programme de DPC ; ou à un diplôme universitaire évalué favorablement par la commission scientifique de la profession, en tant que programme de DPC.

Si cette obligation de DPC n'est pas respectée, le conseil compétent de l'Ordre contacte le chirurgien-dentiste afin d'évaluer ses motifs de non-participation. Le conseil apprécie alors la nécessité de mettre en place un plan annuel personnalisé de DPC pour le professionnel ayant manqué à ses devoirs.

Plus d'informations sur le Site Internet de l'UNECD : www.unecd.com et sur www.mondpc.fr

Par Pierre-Yves BRUSTEL,

VP en charge de la communication et des questions professionnelles
contact@unecd.com

COÛT des ÉTUDES : ON CONTINUE !

La contribution de l'UNECD de Juillet 2012 sur le coût des études en chirurgie dentaire, et la publication du coût de la rentrée en octobre dernier, ont permis de faire le point sur la situation : hors frais universitaires obligatoires, les étudiants entrant en deuxième année doivent débourser entre **330** et **3400 €** dans 13 des 16 UFR d'odontologie !

L'UNECD a alerté bruyamment nos ministères de tutelles et différentes institutions, conduisant le Ministère en charge de la Santé à demander à la Conférence des Doyens une enquête exhaustive sur le sujet.

Cette enquête est encore en cours à l'heure actuelle, et nous espérons que sa version définitive paraisse au plus vite.

S'en suivront des réunions entre étudiants, doyens et représentants ministériels afin de faire le point sur la situation et trouver des réponses concrètes et pérennes à cette situation qui ne peut plus durer.

Assises de l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR et de la RECHERCHE et le DEVENIR DE LA PACES



Vous en avez très probablement entendu parler : entre le mois de Juillet et la fin du mois de Décembre 2012, ont eu lieu les « assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Ces assises se sont tenues en deux temps : national et territorial, avec trois objectifs plutôt larges :

- Agir pour la réussite de tous les étudiants,
- Donner une nouvelle ambition pour la recherche,
- Contribuer à la définition du nouveau paysage de l'enseignement supérieur.

Les étudiants en chirurgie dentaire de Montpellier et l'UNECD y ont ainsi par exemple déposé une contribution territoriale sur le sujet du coût des études en chirurgie dentaire. De nombreux autres étudiants en chirurgie dentaire ont également participé aux différents débats organisés pour l'occasion dans les universités.

Le rapport définitif a été remis à la fin du mois de décembre, et présente pas moins de 135 propositions. Parmi ces propositions, nous pouvons nous attarder sur la 23ème qui propose une « réforme des études de santé selon l'un des scénarios suivants :

- a) Ouvrir des accès passerelles à la deuxième ou troisième année des études de santé à partir de licences généralistes,
- b) Créer une licence santé généraliste,
- c) Mettre en place des parcours LMD correspondant aux quatre grands domaines de formation en santé ».

La Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), deux ans après sa création, vivrait-elle donc déjà ses dernières heures ? Il est encore bien tôt pour l'assurer, mais il paraît certain que la loi d'orientation qui va découler des propositions de ces assises intègre la possibilité de mettre en place des « expérimentations » afin de remplacer cette PACES.

L'UNECD, en collaboration avec les autres associations de santé membres de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), travaille évidemment sur le sujet afin que l'intérêt des étudiants ne soit pas perdu de vue... et que l'égalité des chances soit une réalité.

LA JOIE par le TRAVAIL

Les « indemnités » qui nous sont allouées en tant qu'étudiants hospitaliers sont officiellement revalorisées en fonction du coût de la vie. Voici les montants bruts annuels des indemnités allouées aux étudiants en odontologie, revu en juillet 2010 :

//// DCE02 : 1536,73 € //// DCE03 : 2980,96 € //// TCE01 : 3330,61 € ////

Ramené au montant horaire, ces chiffres restent extrêmement faibles en comparaison avec les formations spécialisantes en alternance par exemple. Pendant ce temps les frais appliqués aux étudiants augmentent : augmentation des frais d'inscription, augmentation du prix des tickets RU, augmentation du volume et du prix du matériel pédagogique de moins en moins pris en charge par l'Etat... Nos études très prenantes ne permettent souvent pas de concilier travail et prise en charge optimale des patients. Qu'à cela ne tienne, interrogées sur la question, certaines de nos élites ont la solution à notre problème : l'emprunt.

Dans un monde où la lutte contre le surendettement est devenue la règle, dérogeons-y pour les futurs praticiens : vous serez dentiste, vous pourrez payer. En ces temps troublés, émaillés de préavis de grève chez nos confrères, la logique d'apprentissage a laissé la place à la logique de rentabilité : plus de rentabilité des étudiants insuffisamment encadré, avec toujours moins de moyens. Est-ce comme cela qu'il faille traiter des étudiants volontaires qui participent à la mission de service public ? Doit on enfin mettre en parallèle des formations en alternances et notre formation et revaloriser nos rémunérations ?

Soyez certains que l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France), l'ANEFP (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France) et l'UNECD (Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire) travailleront de concert pour rappeler que nous existons lors des groupes de travail convoqués par le ministère, où il est prévu d'aborder le sujet. Le montant de ces indemnités n'est que l'un des points du statut des externes qui nous préoccupe aujourd'hui, mais c'est peut-être le plus emblématique.

L'enquête de l'UNECD sur le bien être des étudiants en stage se dessine, et les conclusions attendues se veulent aussi intéressantes qu'inquiétantes.

Plus d'informations : Arrêté du 12 juillet 2010 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé

Gaël MAUDOIGT, VP en charge de l'enseignement supérieur - vpenseignement@unecd.com

Demandez une BOURSE, un LOGEMENT, c'est le moment !

Depuis le 15 janvier 2013, vous pouvez remplir votre Dossier Social Étudiant (DSE) depuis le site du CNOUS (www.cnous.fr) ou du CROUS. Vous aurez jusqu'au 30 avril pour le remplir en ligne.

Le DSE est obligatoire pour pouvoir prétendre à une bourse et/ou un logement du CROUS. Pour gagner du temps, munissez-vous de votre carte d'étudiant et d'un avis d'imposition (sur le revenu) de vos parents, afin de renseigner le champ « Revenu Brut Global ». Si vous êtes déclarés indépendant de vos parents, vous devrez bien sûr fournir les renseignements de votre propre avis d'imposition. Avant de remplir le DSE, si vous demandez un logement, il est préférable de connaître l'académie dans laquelle vous étudierez l'année prochaine afin de pouvoir effectuer le choix de vos préférences.

Après avoir rempli le DSE, en cas d'évolution de votre projet de formation ou de votre situation familiale, n'hésitez pas à modifier votre dossier numérique ou lorsque ce n'est plus possible, à contacter directement votre CROUS.

Votre DSE est instruit par le CROUS du lieu de résidence, si vous changez d'académie il sera transféré vers votre nouveau CROUS. Après la constitution numérique du DSE, vous recevrez, au plus tard début juillet, une notification provisoire d'attribution de bourse.

ATTENTION : c'est votre inscription administrative dans l'établissement qui permettra de valider votre attribution de bourse.

En cas de question ou de problème, envoyez un mail à questionssociales@unecd.com.

LA SÉCURITÉ SOCIALE étudiante sur la SELLETTE

En décembre dernier, un rapport du Sénat a pointé la gestion des "mutuelles" étudiantes, ces structures qui proposent à la fois sécurité sociale étudiante obligatoire, des complémentaires santé et autres produits ; tout cela avec grand renfort de communication et de concurrence, menant parfois à la désinformation sur les campus à la rentrée.

Le rapport souligne plusieurs dysfonctionnements : système compliqué, retard dans les adhésions, difficulté de contacter les mutuelles, coût de la gestion... Les rapporteurs de la commission ont fait des propositions applicables immédiatement : informer les lycéens sur la sécurité sociale et les complémentaires santé, imposer un âge unique d'adhésion pour simplifier les procédures, développer des services en ligne pour désengorger les files d'attente.

Pour l'avenir 3 scénarios sont envisagés. Soit les mutuelles continuent d'exister mais en transférant certaines tâches à l'assurance maladie, soit on fusionne les mutuelles, ou plus radical la suppression pure et simple du système de sécurité sociale étudiante, avec affiliation au régime des parents.

Cependant la situation ne risque pas de changer de sitôt, le gouvernement ne retient pas ce rapport, et renvoie aux négociations entre assurance maladie et les mutuelles étudiantes d'ici la fin de l'année 2013, dont les décisions, s'il y en avait, prendraient effet fin 2014.

L'UNECD travaille activement au sein de la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) pour faire des propositions sur le sujet.

Arnaud HOREL, 1er VP en charge des questions sociales



18 -22 février : SMILE à RENNES

C'est à Rennes que la première édition du projet SMILE de 2013 aura lieu. Projet européen des étudiants en Chirurgie-Dentaire, SMILE a été créé par l'EDSA (European Dental Students' Association) fin 2011, dans le but de promouvoir la prévention des diverses pathologies bucco-dentaires.

Au programme : démonstrations, questionnaires sur les habitudes de maintien de l'hygiène orale et distributions d'échantillons. Toutes ces actions sont réalisées par des étudiants de la faculté de Chirurgie Dentaire de Rennes, et s'adressent aux étudiants n'appartenant pas à cette filière, dans les universités de la ville. Ce projet intègre donc pleinement le rôle de l'étudiant en Chirurgie-Dentaire dans la santé publique, et la formation par les pairs (par les semblables) qui nous est chère.

Differentes campus ont été choisis, afin de maximiser l'impact de ce premier projet SMILE en France ; l'opération, qui dure toute la semaine, devrait toucher approximativement 2000 étudiants. Des brosses à dents Oral-B électriques sont offertes à quelques gagnants tirés au sort, par le partenaire unique Procter & Gamble. Une affluence importante est la clé de cet évènement européen, fruit d'une collaboration étroite entre l'UNECD et l'EDSA.

L'objectif ultime de ce projet est de s'étendre à l'ensemble des facultés et écoles européennes, il est donc tout à fait possible de vous renseigner pour monter un dossier pour votre ville !

Les contacts :

Vaiva Jakutyte : Prevention officer, EDSA : vaivajakutyte@gmail.com
 Marco MAZEVET, VP Chargé de la PCS et de l'international : vpsantepublique@unecd.com

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet de l'EDSA, <http://www.edsweb.org>

petit tour des ACTUALITÉS DES FACULTÉS

Au vu du contexte actuel, la plupart des associations dentaires sont (malheureusement) amenées à organiser une vente d'instruments pour les TP, le plus souvent lourde au niveau financier... il faut savoir calculer juste. Et cela n'est pas sans risque : plusieurs associations, comme Nantes et Strasbourg, se plaignent de vols dans les stocks.

En plus du coût du matériel de pré-clinique, de plus en plus d'étudiants doivent débourser obligatoirement de l'argent pour la clinique... on nous reporte des cas à Brest, Nice et Rennes. Quand est-ce que l'on arrêtera de prendre les étudiants pour des vaches à lait ?!

En clinique à Nancy, « solidarité » et « partage » sont de mise, car des trinômes se retrouvent fréquemment sans fauteuils et errent en clinique jusqu'à former des quadri-nomes. A l'inverse, au vu des 17 redoublants en D1 à Bordeaux l'an dernier, les D2 sont plutôt confortables au centre de soins.

L'association représentative des étudiants de Montpellier récupère un nouveau local, qu'elle occupe maintenant après quelques petites rénovations. Par ailleurs, elle organise un forum partenariat obligatoire pour les T1 le 20 février. Enfin elle travaille, à plus long terme, à la mise en place de nouveaux projets humanitaires avec notamment le Laos en 2014.

Les T1 de deux villes participent au service de garde de nuit et/ou d'astreintes de weekend : Bordeaux et Brest... ceci alors qu'aucun cadrage n'est présent à ce sujet dans notre statut d'étudiant hospitalier. Une évolution à effectuer ?

retrouvez-nous sur :
www.unecd.com



Spécial étudiants en Chirurgie Dentaire



Professionnels de santé :
 votre assurance

Pour étudier
 en toute sérénité, je choisis
GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ

PACK SENOÏS

- Responsabilité Civile et Protection Juridique Professionnelles*
- Stages conventionnés ou missions humanitaires bénévoles, vous êtes couvert à l'étranger*
- Capital invalidité de reconversion de 10 000 € **

Pack OFFERT
 par GPM*

Mais aussi :
 Santé, Auto, Habitation
 et nos **autres garanties à la carte**.



Renseignez-vous :

www.gpm.fr

(rubrique : jeunes professionnels)

et **01 40 54 54 54**

Du lundi au vendredi de 8H30 à 18H00

Groupe Pasteur Mutualité partenaire de l'UNECD

* Sauf en cas de remplacements en libéral, nous contacter. Voir conditions d'application et de territorialité aux conditions générales du contrat. Contrats garantis par Panacea assurances. Siège social : 34, boulevard de Courcelles - 75017 Paris. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Capital de 50 000 000 €, entreprise régie par le Code des assurances RCS Paris 507 648 087.

** Contrat garanti par AGMF-Prévoyance, union soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, N° 775 666 340 - 34 bd de Courcelles 75809 Paris cedex 17.

